

1. L'ACPR lance sa Task Force sur l'Intelligence Artificielle

Lancement d'une Task Force de Place relative aux enjeux de l'intelligence artificielle dans le secteur financier

Le déploiement des algorithmes d'Intelligence Artificielle (IA) s'appuie de manière essentielle sur la disponibilité des données et la puissance des matériels informatiques. Toutes deux croissent de manière exponentielle aujourd'hui. Le secteur financier constitue un terreau assez naturel pour l'application des algorithmes d'IA car l'analyse des données en vue d'anticiper les risques a toujours été au cœur des activités financières. Or, l'application des algorithmes d'IA pourrait avoir des impacts systémiques de par leur capacité à fonctionner de façon répétée, sur de longues durées et à de très vastes échelles. D'autres impacts apparaissent importants à prendre en compte, comme les enjeux liés à la protection de la clientèle. De ce fait, s'interroger collectivement dès à présent sur les cas d'usages actuels et potentiels de l'IA, ainsi que sur les bénéfices et les risques potentiels associés apparaît nécessaire.

Ainsi que le Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) l'a annoncé lors du Paris Fintech Forum le 30 janvier 2018, l'ACPR a lancé une Task Force de Place destinée à analyser les enjeux de l'intelligence artificielle dans le secteur financier.

Cette Task Force comprend des banques, des organismes d'assurance, des Fintechs, et des fédérations (FFA et FBF...). La Task Force comprendra bien entendu l'AMF avec laquelle l'ACPR coopère étroitement sur les sujets innovants, ainsi que d'autres autorités (comme la CNIL, la DGT et le Tracfin). Elle consultera des experts (académiques, industriels...) en tant que de besoin.

Cette Task Force a pour objectif principal de rédiger un rapport (probablement sous forme d'un Discussion Paper), destiné à faire le point sur les enjeux relatifs aux usages de l'IA dans le secteur financier. Elle se penchera notamment sur les enjeux de régulation, liés à ces technologies, en lien avec l'accompagnement de l'innovation d'une part et en tenant compte des missions légales de l'ACPR relatives à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection de la clientèle d'autre part.

Ainsi, cette Task Force aura pour mission de :

- Dresser un paysage des usages actuels et potentiels de l'IA dans le domaine financier, et selon les types d'IA
- D'évaluer les opportunités et les risques liés aux développements de l'IA dans ce domaine (risques à faire ou à ne pas faire)
- D'identifier les obstacles, notamment règlementaires, rencontrés par les acteurs qui utilisent ou testent l'IA

- De mesurer en quoi les risques identifiés sont couverts, ou non, par les dispositions réglementaires en vigueur
- D'évaluer la nécessité, ou pas, d'actions normatives complémentaires que ce soit pour couvrir les risques et/ou pour permettre le déploiement de la technologie dans un cadre sécurisé.

Le document devra être produit avant la fin 2018.